

Comité Régional des Services de Transport

ARDENNES

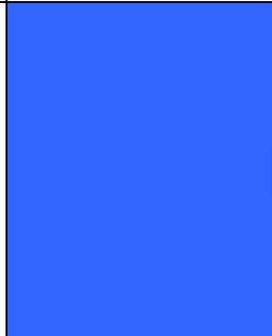
RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Réunion du 19 juin 2018 à 18h00
Hôtel de Ville Charleville-Mézières

DIRECTION DES
TRANSPORTS
ET DE LA MOBILITE

Service Offre de Transport
et Territoires (SO2T)

Tél. : 03.26.70.31.45



Le présent relevé de conclusions ne reprend pas l'intégralité des débats mais en présente une synthèse. Les interventions des participants du COREST ainsi que les précisions apportées sont regroupées par thème. Certains éléments de réponse ont été ajoutés post-réunion dans le présent relevé.

Le relevé de conclusions et la présentation réalisée lors du COREST Ardennes sont mis en ligne sur le site internet de la Région Grand Est.

M. Guillaume MARECHAL, Président du COREST Ardennes, souhaite la bienvenue aux participants et remercie les intervenants en tribune. Il remercie M. Boris RAVIGNON, Maire de Charleville-Mézières, d'avoir accepté d'accueillir ce 3^{ème} COREST des Ardennes.

Il informe tout d'abord que les transports représentent le 1^{er} poste budgétaire de la région, 867 M€ en 2018, dont 115 M€ en investissement. Le réseau TER Grand Est, avec 1 700 trains quotidiens, est le 1^{er} réseau de province.

Il rappelle ensuite la mise en place, au 1^{er} septembre 2017, de la nouvelle gamme tarifaire régional, visant à favoriser l'accès au TER pour tous. De plus, lors de la prochaine séance plénière du Conseil Régional, il sera examiné la mise en œuvre de petits prix ronds, contingentés et 100% digitaux.

Il fait part qu'à la demande du Président Jean ROTTNER, un plan d'actions consacré à l'information des voyageurs sera également soumis au vote de cette même session plénière du 29 juin 2018. D'un montant de 3,56 M€ , totalement financé par la Région, ce plan s'articule autour d'investissements à réaliser sur l'ensemble des différentes composantes du système d'information, en gare, à bord des trains et au niveau des 3 centres opérationnels de supervision des TER.

Par ailleurs, il souligne que les transports et les mobilités sont l'une des 5 priorités stratégiques du Président de la région, Jean ROTTNER, avec des ambitions affirmées :

- faire du Grand Est une région connectée et attractive (SRADDET)
- faire des transports publics régionaux le partenaire de mobilité choisi et non subi
- préparer sereinement l'ouverture à la concurrence des trains régionaux
- harmoniser et développer les réseaux de transport interurbains et scolaires avec une convergence des tarifs scolaires à la rentrée 2019.

Il précise enfin que la présentation énoncera les investissements réalisés dans les Ardennes en matière de transport, non seulement en matière d'investissement (remise à niveau de la ligne ferroviaire Charleville-Givet) qu'en évolution de service, déjà réalisée et celle programmée pour le Service Annuel 2020.

1. Vie des lignes régionales (régularité, suppressions, trafic)

- Ligne TER Charleville – Sedan
- Ligne TER Charleville – Hirson
- Ligne TER Charleville – Givet
- Ligne TER Reims – Charleville
- Ligne TER routière Sedan – La Ferté sur Chiers
-

La SNCF présente le bilan de régularité, de trafic, des suppressions de dessertes des lignes TER relevant du COREST Ardennes. La présentation est jointe en annexe du présent relevé de conclusions.

M. Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse, remarque que les trains supprimés sur l'axe Charleville-Givet sont nettement plus nombreux que sur les autres lignes.

M. Régis GODDERIDGE, Directeur territorial production, répond que seuls les conducteurs de Charleville sont habilités à rouler sur cette ligne et que c'est dans ce secteur que le mouvement social a été le plus suivi. Pour minimiser le nombre de suppressions, SNCF a procédé à la formation de 5 conducteurs supplémentaires.

M. DEKENS s'interroge sur une éventuelle mutualisation des compétences en matière de conduite au bénéfice de la ligne Charleville-Givet.

M. Sébastien WILLEMIJNS, AUTAN (Association des Usagers des Transports Aisne Nord) fait part de son étonnement quant aux annonces faites sur la régénération de la ligne Charleville-Hirson

M. Patrick BEDEK, Vice-Président de la CU du Grand Reims, relève le bon taux de régularité 2017 de la ligne Charleville-Reims mais s'inquiète d'une part de la dégradation observée au 1^{er} trimestre 2018 par rapport à la même période 2017 et d'autre part de la baisse de la fréquentation.

M. GODDERIDGE évoque la limitation temporaire de vitesse mise en place sur la ligne structurante Charleville – Reims, et précise qu'un travail sur les horaires a été réalisé afin d'améliorer la robustesse du service proposé.

M. André GIRAUX, CGT cheminot, s'interroge sur la circulation de 7 trains supplémentaires sur la ligne Reims-Charleville à parc de matériel roulant constant.

M. Cédric MAUROY, CFDT-FGAAC, tient à souligner qu'il n'y a, à sa connaissance, aucun matériel bi-mode en circulation sur la ligne Charleville-Givet.

M. GODDERIDGE précise qu'effectivement les AGC BiBi ne circulent qu'en mode opérationnel, le plan de transport est assuré de façon standard par des AGC tricaisses

M. Géraud SPIRE, Président de la CCI des Ardennes, souligne l'importance, pour les employeurs, de la ligne Charleville-Givet qui cumule les problèmes. Il note également la diminution de services TGV de/vers Paris.

M. MARECHAL indique que la Région Grand Est a voté en décembre 2017 une motion de défense des TGV dans les villes moyennes.

M. Florent MATRAS, Responsable de lignes TER Ardennes, informe de travaux d'infrastructure sur la ligne Reims-Charleville qui perturbent la circulation, non seulement des TGV mais également des TER. C'est pourquoi, certains TGV sont limités à Reims ; néanmoins, des correspondances TER sont assurées.

M. SPIRE souhaite également une amélioration de l'offre de transport entre Charleville-Mézières et Metz et Charleville-Mézières et Strasbourg, siège de la CCI Grand Est.

M. Marc LAMENIE, Sénateur des Ardennes, regrette le nombre élevé de trains supprimés entre Charleville-Givet, estime la présence humaine dans les trains et les gares, au regard des investissements régionaux réalisés, indispensable pour renforcer l'attractivité de la ligne.

M. MARECHAL souligne l'évolution des modes d'achats et que la boutique mobile mise en place dans la vallée de la Meuse permet l'acquisition, en centre bourg, de titres de transport non seulement TER mais également TGV.

Mme Bénédicte DA PONT, Membre du CESER Grand Est, souligne les désagréments rencontrés par les usagers en situation perturbée, et qu'il est nécessaire d'améliorer la qualité de l'information.

M. MARECHAL informe qu'un programme pluriannuel d'investissement sur 3 années (2018-2020) consacré à l'amélioration de l'information sera soumis au vote en Séance plénière du Conseil Régional le 29 juin.

M. Christian DEJARDIN, Membre du CESER Grand Est, souhaite connaître la teneur des éléments contractuels entre SNCF et la Région s'agissant de l'information voyageurs et du plan de transport pour les situations perturbées.

M. GODDERIDGE, informe de la mise en place d'un plan de transport adapté composé des circulations ferroviaires qui peuvent être maintenues (en fonction de la disponibilité des moyens humains et matériels), de cars de substitution. De plus, un agent SNCF est spécifiquement dédié à l'information des voyageurs.

2. Travaux sur le réseau ferroviaire

M. Patrick KERGUIGNAS, SNCF Réseau, expose ensuite les travaux 2018 et ceux programmés en 2019 par SNCF Réseau sur les lignes ferroviaires relevant du COREST Ardennes.

M. DEKENS relève que le financement du chantier relatif au renouvellement de la voie et du ballast entre Reims et Charleville-Mézières est totalement assuré par SNCF Réseau, au contraire de la ligne Charleville-Givet dont les travaux sont financés par de nombreuses collectivités.

M. Christophe CHARTRAIN, SNCF Réseau, précise tout d'abord le contrat pluriannuel Etat/SNCF Réseau au travers duquel le législateur donne la priorité au renouvellement du réseau structurant dont notamment les lignes classées dans les catégories des UIC 1 à 6.

Le classement est établi par l'Union Internationale des Chemins de fer (UIC) en fonction du tonnage (fret + voyageurs) circulant sur la voie.

Le renouvellement des lignes UIC 7 à 9 est pris en charge dans un autre cadre contractuel, en 1^{er} lieu les CPER.

Il s'avère que la ligne Charleville-Reims est classée UIC 1 à 6 et Charleville-Givet UIC 7 à 9.

Il souligne également que SNCF Réseau, dans le cadre des contraintes règlementaires qui s'imposent à lui, recherche les modalités lui permettant d'intervenir sur cette ligne en y investissant notamment l'économie générée sur la maintenance de cette ligne une fois remise à niveau.

Il rappelle enfin que les travaux de modernisation de la ligne Charleville-Givet s'élèvent au total à 140 M€ ; se décomposant en une 1^{ère} phase de 76 M€ et une seconde de 64 M€.

3. Modernisation des gares

Les services de la Région Grand Est présentent le plan de modernisation des gares du Grand Est.

M. Jean-Christophe CHANOT, Maire de Vrigne-Meuse déplore l'absence d'un référent permanent SNCF pour ce qui concerne l'entretien de la halte ferroviaire et de ses abords.

M. MATRAS se charge d'organiser une rencontre avec M. CHANOT.

4. Evolution de l'offre

M. MARECHAL commente les évolutions de l'offre de transport pour le Service Annuel 2018 et insiste plus particulièrement sur les évolutions pour 2019, dont la remise en service à titre expérimental d'un train quotidien Charleville-Hirson.

Mlle Emilie BOLIS, DTM Région Grand Est, expose la prospective à l'horizon 2020 de l'offre de transport tout en soulignant les grands principes du cadencement.

M. MAUROY fait part de son intérêt pour des liaisons Charleville-Strasbourg, Charleville-Metz et Charleville-Luxembourg.

Mlle BOLIS précise l'ambition de la Région de réaliser cette nouvelle offre de transport à moyens matériels constants, grâce à l'optimisation du cycle de maintenance et de la production. Elle ajoute que l'artère Nord-Est s'inscrit dans la démarche du cadencement des horaires TER sur le territoire champardennais comme suit :

- réponse à la problématique d'accès à Longwy puis au Luxembourg pour les frontaliers résidant dans le secteur de Sedan-Montmédy
- orientation de la ligne TER Charleville-Thionville vers Longwy avec restructuration de la desserte TER Longwy-Longuyon-Thionville
- organisation de correspondances à Charleville-Mézières, Longuyon et Longwy.

M. CHANOT considère que les notions de service public et de rentabilité économique sont antinomiques et souhaite le maintien des arrêts, bien qu'il puisse concevoir l'intérêt technique de mettre en place des trains express.

M. MARECHAL tient à rappeler que le TER est financé par la Région. Comme toutes les collectivités, elle rencontre des contraintes financières et il lui appartient de prendre les dispositions pour rendre l'organisation des services soutenable.

Une usagère souhaiterait un départ plus tôt de Charleville pour Lille le dimanche, elle estime l'horaire actuel, proposé à 19h40 (Lille 22h25), trop tardif pour les étudiants.

Hors réunion, il est précisé un départ à 17h51 pour une arrivée à 20h55, nécessitant 2 correspondances, à Hirson et Aulnoye, et qui pourrait dans l'immédiat répondre à l'attente exprimée.

M. WILLEMIJNS s'inquiète du calendrier de mise en œuvre en précisant la précommande, en région Hauts de France, des sillons horaires pour le SA 2020.

M. MARECHAL informe que la Région Hauts de France est également en phase de réflexion concernant une refonte de l'offre de l'étoile ferroviaire de Lille à l'horizon du SA 2020 à laquelle la Région Grand Est sera associée pour la composante interrégionale.

M. DEJARDIN, demande si dans le cadre de la réflexion globale en matière d'offre de transport à l'horizon 2020, il a été pris en compte un retour d'expérience des cadencements alsacien et lorrain.

Mlle BOLIS précise que le cadencement sur le territoire de Lorraine s'est fait en deux phases, une première en avril 2016 et une seconde en septembre 2016. Une reprise du trafic a été enregistrée et la tendance négative a été inversée.

M. GIRAUX estime qu'il existe un potentiel de trafic intéressant à Montmédy.

M. MARECHAL rappelle les réunions des groupes de travail technique (GTT) consacrés aux lignes ferroviaires Charleville-Hirson et Reims-Charleville en rappelant plus particulièrement la remise du rapport d'étape concernant la création d'une halte ferroviaire au Châtelet-sur-Retourne. Celui-ci précise la faisabilité de la halte en centre bourg et un potentiel de fréquentation non négligeable. Néanmoins, à ce stade, les impacts au niveau de l'exploitation et de l'organisation de la desserte sont importants. Des analyses complémentaires sont en cours portant sur la banalisation des voies entre Charleville et Mohon. Concomitamment, la réflexion sur les mobilités dans ce secteur doit se poursuivre avec un portage local.

M. Boris RAVIGNON, Maire de Charleville-Mézières et Président d'Ardenne Métropole, souligne que le bassin de Charleville-Mézières doit être en mesure de se rendre rapidement à Reims, qui n'est pas toujours la destination terminale. Aussi, il convient de ne pas dégrader le temps de parcours entre Reims et Charleville.

M. Jean-Michel MAVEL, Maire du Châtelet-sur-Retourne, remercie pour les travaux d'études qui crédibilisent techniquement la faisabilité de la halte dont le coût est conforme à d'autres projets similaires. Les impacts, notamment en termes de perte de voyageurs, sont en cours d'examen avec le cabinet d'études. En termes d'exploitation, la desserte est également en cours d'examen afin d'en affiner la dimension économique tout en répondant aux souhaits exprimés par M. Ravignon. Il exprime son attachement à aller au bout des études pour pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause, quelle que soit l'issue de cette étude.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. MARECHAL remercie les participants et clôt la réunion. Il invite les participants à poursuivre leurs échanges autour du verre de l'amitié offert par la Ville de Charleville-Mézières.

ANNEXE

Liste des présents/excusés du COREST Ardennes

Présidence du COREST :

M. Guillaume MARECHAL, Président du COREST Ardennes, Conseiller régional de la Région Grand Est, Conseiller municipal de Charleville-Mézières, délégué à la vie étudiante

Elus et leurs représentants, CESER, AOT :

Mme Pascale GAILLOT, Vice-Présidente de la Région Grand Est
M. Patrick BEDEK, vice-président de la Communauté urbaine du Grand Reims
M. Marc LAMENIE, Sénateur des Ardennes
M. Jean-Michel MAVEL, Maire du Châtelet-sur-Retourne
M. André SARAZIN, Vice-Président de la Communes de Communes du Pays Rethémois
M. Arnaud AVERLY, Président de la Communes de Communes du Pays Rethémois
Mme Bénédicte DA PONT, Membre du CESER Grand Est
M. Christian DEJARDIN, Membre du CESER Grand Est
M. Jean-Claude JABLONSKI, Conseiller municipal de Sedan
Mme Else JOSEPH, Conseillère départementale des Ardennes, ville de Charleville-Mézières, représentant Mme Bérengère POLETTI, Députée des Ardennes
Mme Maryse DESPAS, Conseillère régionale Grand Est
M. Jean-Louis CITERNE, Adjoint au Maire de Lumes
M. Jean-Christophe CHANOT, Maire de Vrigne-Meuse
Mme Marie-Inès SILICANI, Conseillère municipale déléguée de Sedan
M. Jean-Claude CAILLAUD, Conseiller municipal délégué de Sedan
M. Farouk BOUDGHASSEM, Conseiller municipal délégué de Givet
M. Boris RAVIGNON, Maire de Charleville-Mézières
M. Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse

Associations, usagers, divers :

M. Claude BEGOUX, APOGERR
M. Sébastien WILLEMIJNS, Usagers Trains Bus Hauts de France / AUTAN
M. Nicolas RETEL, Vice-Président de l'ATVA
Mme Isabelle PIONNIER,
M. Neil JANRAY, Usager
M. Ghislain FRANCOTTE, SA autocars Francotte
M. Francis VERITA, PNR Ardennes / AMR
M. Géraud SPIRE, Président de la CCI des Ardennes
Mme Arlyne JEANNOT, l'Ardennais
M. Olivier LECLERCQ, Proviseur du LP Armand Malais

SNCF Mobilités :

M. Régis GODDERIDGE, Directeur territorial Production Champagne-Ardenne,
M. Florent MATRAS, Responsable lignes TER Ardennes
Mme Blandine BARANZINI-GOUHENANT, Directrice des Affaires Publiques et de la Communication Externe - antenne Champagne-Ardenne

SNCF Réseau :

M. Christophe CHARTRAIN, Directeur territorial adjoint

M. Patrick KERGUIGNAS, Gestionnaire de capacité et ordonnancement travaux Champagne-Ardenne

Personnel de la SNCF et représentants des organisations syndicales :

M. Jean-Pierre MERCIER, Sud Rail

M. Claude NONNON, CFDT Ardennes

M. Hassan AFGOUR, CFDT Ardennes

M. André GIRAUX, CGT cheminot

M. Cédric MAUROY, CFDT-FGAAC

M. Nicolas MATHY, CGT cheminot

Région Grand Est :

Mme Emilie BOLIS, Adjointe au Chef du Service Offre de Transport et Territoires

M. Christophe BRASS, Chargé de missions Territoire Marne et Ardennes

M. Florent BALLANFAT, Chargé de mission,

M. Dominique JOSSE, Assistant Service Offre Transport et Territoires

Mme Catherine CLOUET, Responsable du Pôle transports, Agence territoriale de Charleville/Verdun

Excusés :

Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims, représentée par M. Patrick DEDEK, Vice-Président

Mme Bérengère POLETTI, Députée des Ardennes, représentée par Mme Else JOSEPH, Conseillère départementale des Ardennes

M. Pierre CORDIER, Député des Ardennes

M. Claude WALLENDORFF, Maire de Givet, représenté par M. Farouk BOUDGHASSEM, Conseiller municipal délégué